Petites nouvelles

Une statistique qui vient d'être dressée pour la première fois par les soins du directeur de l'assistance et des hôpitaux publiques en France établit qu'il y a en France 14.574 bureaux de bienfaisance, assistant 1.600.000 indigents et distribuant chaque année environ 30 millions de francs de secours dont plus de deux tiers en nature.

— A Cadix, le espada *El Bohanero* a été atteint avant-hier par le taureau qu'il devait tuer. Il a reçu d'abord un terrible coup de corne au ventre, puis, pris sous le corps du taureau qui lui a enlevé la mentonière et cassé la mâchoire droite, il se jetait sur le taureau à nouveau.

C'est le second espada qui, prenant la place de son chef qu'en empêchait mourant, a tué le taureau. La course a continué comme d'habitude.

— M. Georges Périn, se prépare à entreprendre dans le Rhône, le voyage d'agitation. L'action ébauché de Limoges se propose de s'avancer fort avant dans le désert. Son départ aura lieu dans quinzaine de jours.

Le voyage de M. Georges Périn ne durera probablement pas moins de trois mois, mais pourra-t-il se prolonger au-delà de cet terme.

— Il vaudrait de la gloire ! Les sociétés de tir de Suisse ont décidé d'inviter un statue à Guillaume Tell. Malgré tous les appels de la presse et les sollicitations du comité d'initiative ; il n'a pas été possible, dans toute la Confédération helvétique, de réunir plus de 1.206 fr.

Chronique régionale

Nos députés. — Nous apprenons que M. Maxime Lecomte, député de Douai, vient de demander un congé pour raison de santé. Sans inspirer d'inquiétude à ses amis, son état l'obligera à prendre du repos, puis à un court séjour dans le midi.

Les députés du Nord et du Pas-de-Calais à la Chambre. — Voici la répartition des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les bureaux tirés au sort à la séance de jeudi :

1re section. — MM. Boulanger Bernet, Dron, Achille Fould, de Montaignac.

2e section. — MM. Boudenoot, Lalou.

3e section. — MM. Thellier de Poncheville, Verquin.

4e section. — MM. Ledieu, Le Gavrian, Michaux des Rousseaux.

5e section. — MM. Graux, Jonnart, Moreau, Fitchet.

6e section. — MM. Dubois, Robot, Trannin.

7e section. — MM. Aub. Adam, de Preschéville.

8e section. — MM. Bergerot, Déjardin-Verkinder, Hippolyte, Jean Renard.

9e section. — MM. Evrard Eliez, Pierre Legrand.

10e section. — MM. Florin, Taillandier.

11e section. — MM. André Dépres, Sirot.

Le conseil supérieur de l'instruction publique. — Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 17 décembre 1889, le conseil supérieur de l'instruction publique est convoqué en session ordinaire pour le lundi 23 décembre 1889. La durée de cette session sera de huit jours.

Concours hippique de 1893. — Le prochain concours hippique du Nord aura lieu à Lille du 25 mai au 1er juin ; la circonscription comprend cinq départements : l'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme.

Voici l'ensemble des prix pour chacun des concours spéciaux :

Prix de classes. — Chevaux attelés de 3 à 6 ans, 16 prix en primes, 3,800 francs ; chevaux de poste de 3 à 6 ans, 11 prix en primes, 1,850 francs ; chevaux de selle de 4 à 6 ans, 8 prix, 1,500 francs.

Prix spéciaux. — Poulains hongres et poulichés de 3 ans, 18 prix, 2,900 francs.

Courses au trot monté. — 18 prix, 7,150 fr.

Chevaux ardennais des deux sexes. — Concours-vil, 32 prix, 6,500 fr. — Concours militaire, 20 prix, 2,600 fr.

Courses d'obstacles pour chevaux ayant pris part à la course de bague, 4 prix, 300 fr.

Prix spéciaux. — 54 prix, 1 590 fr.

Courses de bagues. — 10 prix, 1 060 fr.

Pour les conditions de la Course de bagues, s'adresser au siège de la Société Hippique Française.

Dressage et menage, médailles, brevets et diplômes, 500 fr.

Primes aux juments poulinières. — 62 prix, 4,600 fr.

Tramways du Nord. — D'après un renseignement qui n'avait rien d'officiel, nous avions annoncé que M. Tilloy les remplacerait, de Lille, prenant la succession de M. Hauer, comme directeur de la compagnie des Tramways du Nord. Nous sommes prêt de démentir cette nouvelle.

BULLETIN MILITAIRE

Le renvoi des hommes « dits à la disposition ». — Le ministre de la guerre a décidé que par modifications aux dispositions de notre ministère-ville du 11 septembre 1889, les hommes à la disposition (dispensés des articles 17 et 22 de la loi du 27 juillet 1872) de la classe 1889 et les hommes dispensés en vertu de l'article 17 de la loi précédente appartenant aux classes de 1886 et 1887, qui ont été appelés sous les drapeaux le 1 novembre dernier, seront renvoyés dans leurs foyers le samedi soir, 21 décembre courant.

Nomination dans la gendarmerie. — M. Janin, précédemment désigné pour commander la brigade de gendarmerie de Valenciennes, passe à Argentan (Orne). Son remplaçant n'est pas encore désigné.

Le décret 1889. — En réponse à la lettre de M. Desmons, député du Gard, M. de Freycinet vient d'écrire que pour constituer des effectifs en temps de paix de corps de troupe aux fractions réglementaires, il est indispensable de encore rappeler jusqu'à la fin des grandes manœuvres de 1890, les hommes de la classe 1888 encore présents sous les drapeaux.

Nous ne le disons pas en réserve. — Par décret en date du 16 décembre dernier au *Journal officiel*, le colonel de Comte, commandant précédemment le 19e régiment de chasseurs à cheval et actuellement en retraite, vient d'être nommé colonel de réserve et affecté au service d'état-major.

Chronique Universitaire. — La session extraordinaire d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures sera ouverte, dans toute la France, le lundi 13 janvier 1890.

Les inscriptions des aspirants et des aspirantes seront reçues jusqu'au samedi 28 décembre 1889 inclusivement, dans les bureaux de l'inspection académique de chaque département, et à Paris, au secrétariat de l'académie, à la Sorbonne.

La Société des Agriculteurs du Nord tiendra sa séance solennelle, consacrée à la distribution de ses récompenses, le dimanche 22 décembre prochain, dans la grande salle du Conservatoire, place du Concert, à Lille, et non dans les salons de la Société industrielle, comme on l'avait annoncé précédemment.

Le Comité lisier distribuera dans cette même séance les récompenses du concours lisier.

Le banquet qui suivra cette cérémonie aura lieu comme de coutume à l'Hôtel de Maisniel, rue des Jardins à Lille.

Concours. — Un concours hippique aura lieu en 1890, à Amiens en même temps que le concours régional agricole. Le programme en sera publié ultérieurement.

La Fille des Camelots

La Fille des Camelots

Chronique Locale

ROUBAIX

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Quatrième article)

Nous avons vu que la somme dépensée à Roubaix pour l'enseignement primaire avait atteint en *soixante-seize* années de gouvernements monarchiques la somme de *deux millions deux cent vingt-cinq mille francs*. Nous sommes en 1873, c'est-à dire en République.

De tous les points de la France un cri s'est élevé : *il faut instruire le peuple, un peuple libre doit marcher à pas de géants dans la voie du progrès et de la lumière, il faut que chaque citoyen connaisse et puisse discuter ses devoirs et ses droits, et pour cela il faut répandre l'instruction à flots et ouvrir partout de nouvelles écoles.*

Roubaix ne reste pas en arrière dans ce magnifique élan, au contraire, le tableau suivant en est le meilleur preuve.

En 1873, 27 écoles, 117 professeurs, 11.082 élèves.

En 1882, 38 écoles, 200 professeurs, 16.190 élèves.

Voici du reste le détail des sommes dépensées dans cette période de dix ans.

	Somme dépensée		
En 1873 :	224.898 fr.	pour	75.987 habitants
» 1874 :	310.360	»	»
» 1875 :	332.374	»	»
» 1876 :	438.305	»	83.331 habitants
» 1877 :	561.360	»	»
» 1878 :	418.343	»	»
» 1879 :	363.428	»	»
» 1880 :	575.500	»	»
» 1881 :	695.135	»	91.117 habitants
» 1882 :	576.117	»	»

Au total 5.258.438 francs

Cinq millions deux cent cinquante huit mille quatre cent trente six francs, sur cette somme *trois millions* ont été dépensés en constructions nouvelles. Toutes les créations nouvelles furent laïques.

En 1871 il y avait 16 écoles congréganistes et une école laïque.

En 1882 il y a toujours 16 écoles congréganistes *mais il y a 22 écoles laïques.*

Le 17 janvier de la même année, le Conseil municipal vote la laïcisation des six écoles de garçons... Les 6 écoles de filles et les 4 écoles maternelles furent laïcisées les 2 et 8 avril de l'année suivante.

Enfin, pour couronner ce superbe édifice, le Conseil municipal dans sa séance du 20 septembre 1882, vote la gratuité absolue des fournitures scolaires, dans les écoles communales. Un crédit de 47.000 fr. est voté à ce sujet pour l'année 1882. Ce crédit est aujourd'hui de 50.000 fr. Il n'balaix est une des premières parmi les grandes villes de France qui ait votée la laïcisation et la gratuité de l'enseignement primaire.

Telle est l'œuvre colossale accomplie à Roubaix, au point de vue scolaire, par les premières municipalités *républicaines* qui ont siégé à l'Hôtel de ville.

Cette œuvre bénie, sera pour elles un éternel titre de gloire et leur mémoire vivra à jamais chez tous ses partisans de l'instruction populaire.

La somme à payer par chaque habitant est montée en 10 ans de 2.50 à 6.50 environ.

Il ne nous reste à examiner la marche de l'enseignement primaire de 1882 à 1888, et relever en quelques lignes ce qui est fait pour les écoles libres qui vont naître. Ce sera l'objet de nos prochains articles.

Clément DURANT.

L'INFLUENZA DANS LE NORD

L'Influenza qui passe d'un pays à un autre avec une rapidité vertigineuse, dai gne, paraît il, nous rendre une petite visite. De Paris à Lille, le voyage est si commode.

Cette épidémie de grippe a donc gagné notre ville et on nous signale quelques cas, d'ailleurs sans gravité.

Que nos concitoyens ne s'effrayent pas ; dame *Influenza* n'est pas bien terrible. Son passage est simplement destiné à faire diversion au rhume de cerveau ordinaire et à la grippe vulgaire.

Malfaiteurs audacieux. — Cinq malfaiteurs, un homme et quatre femmes, entraînent jeudi soir, vers six heures et demie à l'estaminet des *Bains* rue St-Antoine. Après avoir pris chacun une consommation et fait un tapage inouï, ils se mirent en devoir de battre une demoiselle Marie Hélin, contre-dame de filature, âgée de 21 ans, qui se trouvait dans l'établissement.

Après avoir reçu de nombreux coups, Mlle Hélin a été dépouillée de sa broche en or et de son bon le tout d'une val ur de 21 fr. 50 que ces voleurs ont pu lui prendre en lui jetant de la poudre dans les yeux ; ils sortirent ensuite et le restaurant en brisant un carreau à la porte.

Prévenus de ce vol, Marie Lemaire, demoiselle habitant l'estaminet, était allé chercher l'agent Brouillard qui arriva sur les lieux. Il se mit à la poursuite des malfaiteurs, et ne rentrera bientôt dans un estaminet de la rue de l'Alma.

L'agent procéda à l'arrestation de Pu ... dit Henri Iachenbrey, journalier, âgé de 23 ans, expulsé de France, demeurant à Mont-à-Leux; pendant ce temps les femmes prirent la fuite.

La plus coupable d'entre elles, c'est à dire celle qui a détaché et qui tient les objets volés, se nomme Geneviève Leclercq, cabaretière et épicière, demeurant à Mont-à-Leux.

L'individu arrêté a été écroué au dépôt de sûreté.

Arrestations d'escrocs. — M. de Lisecouët, juge d'instruction, a procédé jeudi soir à l'arrestation de trois individus inculpés d'escroqueries et d'escroqueries à certains négociants en comestibles de la ville.

Ces trois individus exploitent les marchands en se faisant expédier des marchandises, sous de faux noms, puis ils devenaient introuvables.

Un de ces escrocs, chez eux, a amené la découverte de seize tonneaux de harengs, quarante caisses de harengs-saurs, trente-six caisses de fécule, trois boîtes de savons, de la pommade, du chocolat, etc., etc.

L'enquête continue.

Comité radical-socialiste. — Le comité radical socialiste du Trichon, se réunira dimanche 15 décembre, à quatre heures et demie, à l'estaminet du *Colonel Denfert*, 17, place du Trichon.

Question très urgente.

Messe de S[illegible]lle. — La Philharmonique catholique [illegible] ouvrière à la messe de 9 heures à l'église [illegible] Saint-Cœur, les morceaux suivants :

Le Lycanais, allegro militaire. — Grande ouverture par Ringer. — Trombone (Vogel), arrangé par V. Gaut.

Le banquet de Sainte-Cécile aura lieu le même jour, à 5 heures. Les personnes dévoues et les membres honoraires qui voudraient participer à cette fête sont priés de se faire inscrire le plus tôt possible, au local de la Société, 8 A la Concorde », chez M. V. Petit, 63, rue de Lannoy. La cotisation sera de 5 francs donnant droit au bal.

Les personnes qui n'assistent pas au banquet musical peuvent se faire inscrire pour souscrire pour deux francs.

Les dames seront gracieusement invitées.

Le bal commencera à 8 heures précises.

Un ivrogne voleur — Jeudi matin, vers neuf heures, un ivrogne entrait à l'estaminet Roland, rue St Antoine et après avoir pris une consommation s'en allait en chantant.

M. Roland, ayant constaté la disparition d'une pelle et soupçonnant l'ivrogne qui était venu boire un verre, se mit à sa poursuite. Arrivé, prévint l'agent Desplanques qui en lorda pas à arrêter le voleur. Il se nommait Bruant, Grande-Rue ; c'est un nommé Jean Lepoy, paveur, âgé de 52 ans.

Le dernier a été déféré au dépôt de sûreté ; quant à M. Roland, il est entré en possession de sa pelle.

Rattier Club. — Une erreur s'est glissée dans la note parue dans la dernière du Rattier Club ; au sujet du concours de dimanche, chez Mme Dominique Rousseau, c'est 300 fr. de prix qu'il faut lire et non 200 francs.

PRIME OFFERTE : Voir à la quatrième page la prime offerte par la phothographie EKAN.

La Fille des Camelots

TOURCOING

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort de M. Jules Lehoucq, décédé dans la fleur de jeunesse vendredi à la suite d'une longue maladie.

Comme tous les membres de l'honorable famille Lehoucq, le défunt possédait l'estime générale. Le parti républicain fait en sa personne une perte des plus sensibles.

Nous adressons à la famille de Lehoucq, si douloureusement éprouvée nos sincères compliments de condoléances.

Perquisition. — M. de Lisecouët, juge d'instruction est venu hier après-midi à *Tourcoing* à l'effet d'opérer une perquisition au domicile d'un individu habitant la rue du Chêne, inculpé d'escroqueries commises à Roubaix.

Vol de linge. — Un vol de linge évalué à 30 francs a été commis au préjudice des époux Camille Legay, demeurant, route du Risquons Tout. Le voleur s'est introduit dans la maison en par le porte laissée ouverte après le départ du boulanger.

Terrier Club. — La société du Terrier Club, nous prie d'informer le public, que pour une année indépendante de sa volonté, le concours demandé annoncé pour le 15 courant, n'aura pas lieu.

Plainte. — Plainte a été déposée, par Mme Marie D..., rue du Château, contre la nommée Odile C..., demeurant rue Neuve-Voie et des *RANYOES* de mauvaise qualité, vendus par la nommée d'Hermance BANYULS TRILLES pour avoir la vraie marque.

Dans tous les *Cafés*.

EXIGER L'ETIQUETTE SUR LA BOUTEILLE

Dépôt à Tourcoing : Chez M. J.-B. GRAU entrepositaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. J. DAUFY, 74, rue Nationale, à Lille.

Lys-lez-Lannoy

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni jeudi à cinq heures en session de novembre.

Etaient présents : MM. Boutemy, maire ; Jonville, P. Schevra, adjoints ; F. Février, J. Hreqel, A. Dro ssart, A. Delannoy, A. Cornin, P. Salembier, P. Dubar, F. Beuscart, L. Hesnel, Gossart, Pauvarque, Lepers, P. Desprez, Desprez-Rincheval, L. Meurisse, P. Six, J. Barbieux, E. Parent, A Schevra.

Le conseil adopte le budget pour l'entretien des chemins vicinaux pour l'année 1890, ce budget s'élève à la somme de 8.797 francs.

Souscription Faidherbe. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Préfecture concernant la souscription pour la statue du général Faidherbe.

Après quelques observations le conseil vote pour cette souscription une somme de 50 francs.

Révision des listes électorales. — M. Barbieux est nommé délégué du conseil municipal pour la *formation de la liste électorale* et MM. Pauvarque et Desprez, membres adjoints, pour le *jugement des réclamations*.

Route de Lys-lez-Lannoy à Roubaix. — M. le maire donne lecture d'une lettre que lui a adressée le maire de Roubaix, tendant à la continuation des pourparlers.

Les habitants de la commune ont de leur côté adressé la pétition suivante au conseil municipal :

Monsieur le Maire,

Messieurs les Conseillers,

Nous soussignés, principaux intéressés, prenons la confiance de venir solliciter du Conseil municipal l'ouverture de la route qui doit relier la place de Lys avec Roubaix et Tourcoing.

Vous connaissez les nombreux obstacles rencontrés jusqu'à ce jour, les pourparlers ont enlevé cimetière, école, mairie, sans compensation ; il nous reste à vous dire, que Lys, Lers se rendant à Roubaix l'a complètement délaissé, — *Encore quelques ans et ce n'est plus seulement et ce sera même à peu près impossible de le faire, l'église pourra lui être enlevée.* —

Nous qui payons toujours l'impôt avec résignation, nous avons le regret de constater qu'il ne nous en a guère été tenu compte ; il est bien vrai que nous avons eu la place et la mairie.

Depuis trente ans la route condamnée est oubliée, nous voyons dans les journaux que Roubaix nous tend la main. Pourquoi la lui refuser ?

N'y a-t-il pas une question de plus-value pour le territoire de Lys tout entier ? N'y a-t-il pas une question de prospérité commerciale qui nous aides à payer nos patentes ; enfin une nouvelle source de revenus ?

Quant à la route, vous savez mieux que nous, Messieurs, combien les communes qui sont traversées par des routes départementales et secondées par l'administration, et vous pouvez prévoir de plus, que, dû à peu de temps, cette route sera classée et que Lys sera obligé de faire le réseau des voies entretenues avec le concours du département.

Le jour nécessitant fait à notre demande, Messieurs, sera un acte d'intelligente administration.

On sera pour toute la commune une affaire avantageuse et à notre égard une œuvre de réparation de justice.

A tous ces titres elle a véritablement des droits à votre bienveillante attention.

Lys, le 29 novembre 1889.

(Suivent de nombreuses signatures).

Après la lecture de cette pétition une discussion s'est engagée longuement entre MM. Boutemy, maire ; H. Parent, Ferdinant Février, Echevin et d'autres membres.

Finalement le Conseil décide de confirmer la décision prise dans la précédente réunion, c'est à dire de continuer l'étude du projet et de faire [illegible] d'ici.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

LE NORD

LES DRAMES DU BRACONNAGE

AU BOIS DE BERSEE

Un drame épouvantable vient de jeter la consternation dans le canton de Pont-Marcq.

Depuis quelque temps, le bois de Bersée était infesté de braconniers qui ne craignaient point de chasser en plein jour et de tirer tout le gibier, malgré la surveillance du garde-chasse le sieur Ménier.

Celui ci, voulant effrayer les braconniers partit mercredi soir armé de son fusil et se mit à en décharger plusieurs coups dans toutes les directions.

Qu'arriva-t-il ensuite ? On l'ignore. Toujours est il que jeudi matin, le garde n'était point encore de retour.

Son fils Arthur se décida à aller à la recherche de son père, supposant qu'un malheur lui était arrivé.

Il était distant de chez lui à peine de quatre à cinq cents mètres sur la route qui borde le bois qu'il essaya trois coups de feu des braconniers.

Il fut atteint d'un coup de feu qui lui fracturait la jambe droite et continua sa route en poussant des cris de façon à se faire entendre de chez lui ou des passants.

Ce n'est que quelques longtemps après que la sœur de Ménier ne voyant pas rentrer ni son père, ni son frère, sortit à son tour et trouva *son malheureux frère souffrant* horriblement et ne pouvant se soulever malgré tous les efforts qu'elle faisait pour l'aider à marcher.

Elle essaya, mais en vain, de le relever ; *à ce moment, elle aperçut un individu* qui passait à quelques pas de là ; le prenant pour un ouvrier bûcheron, elle l'appela et le pria de l'aider à transporter son frère chez elle.

Au lieu de se rendre au désir de la jeune fille, l'inconnu se mit à tirer des balles sur elle deux coups de feu, qui ne l'atteignirent heureusement pas. Ce n'est qu'après de grands efforts que la jeune fille parvint à transporter le blessé dans sa maison ; l'état du pauvre garçon est très grave, l'amputation de la jambe droite a dû être pratiquée immédiatement.

La gendarmerie de Pont-à-Marcq est arrivée sur les lieux du drame et a commencé une enquête sur cette terrible histoire.

Le parquet de Lille, représenté par M. du Lisecouët, juge d'instruction, aidé de son greffier, s'est rendu sur les lieux hier matin.

Il faut espérer que la lumière sera bientôt faite sur les diverses circonstances de ce drame horrible.

Dans le cas, il ne sera peut être pas facile de retrouver son cadavre qui a dû être enterré.

Armentières. — *Accidents de travail.* — Un accident s'est produit jeudi matin dans l'établissement de M. Charles Vanlroyen, ensimeur, rue des Pâtures, 6 J.-B. Vanthuyne, 56 ans, était occupé à réparer une calandre, lorsqu'un chaînon lui tomba sur la main droite et lui coupa la première phalange de l'index. M. le docteur Vinnent, prévenu aussitôt lui donna les premiers soins.

DOUAI

Arrestations. — La police a arrêté aujourd'hui le nommé Jean Lemaire, journalier, âgé de 19 ans. Cet individu est inculpé de vagabondage et de contrevention à un arrêté d'expulsion.

Deux petites filles Pauline Lemaire et Emilie Peugnez, demeurant rue St-Antoine, ont été prises en flagrant délit de vol de charbon commis à la gare, sur le quai de déchargement.

Auberchicourt. — *Incendi* — Un incendie a éclaté le 11 de ce mois dans une maison située rue Neuve, appartenant à Mme veuve Gerard et occupé par M. César Delmaire.

La perte est évaluée, pour l'immeuble, à 400 francs, assuré à la compagnie du Nord ; et le mobilier à 100 francs, non assuré. L'incendie a pris naissance dans de la paille placée dans le grenier, près de la cheminée.

Faumont. — *Incendie.* — Un incendie a consumé, le 9 de ce mois, vers 7 heures du soir, une meule de paille de 300 mètres environ, appartenant au sieur Elie Riquet, cultivateur.

La perte, évaluée à 600 francs est couverte par une assurance à la Compagnie la *Prudence*.

La cause du sinistre n'a pu être déterminée.

Somain. — *Création d'un bureau télégraphique.* — Par décision du ministre du commerce et de l'industrie, en date du 12 décembre 1889, a été autorisée la création d'un bureau télégraphique dans la commune de Somain (N.-rd).

Condé. — *Affaire de fraude.* — Un des fermiers ruraux de cette ville, le sieur C... a été arrêté pour avoir introduit de Belgique en France une certaine quantité de café (4 kilogrammes).

Vieux Condé. — *Un scandale.* — Un parfum d'un goût scandale, lequel sera à éclaté, jeudi matin, dans cette commune.

Nous donnerons demain des détails, s'il y a lieu.

Berlaimont. — *Accident.* — Jeudi, vers huit heures du soir, le sieur François Dubois était en train de décharger du charbon, chez lui, venant pour la surcerie de Berlaimont, avec l'aide d'une ouvrière, la nommée Joséphine Boulanger (âgée de 19 ans), lorsque cette dernière, par suite d'un faux mouvement, tomba à la *Sambre*.

Le courant était fort et la jeune ouvrière se serait infailliblement noyée sans le secours que lui porta Dubois qui s'est courageusement jeté à l'eau et ramené la jeune fille saine et sauve.

Le docteur Bantoignies appelé en toute hâte, a prodigué à Joséphine Boulanger les soins nécessaires en pareil cas. On espère que ce bain froid n'aura pas de conséquences fâcheuses *pour la jeune ouvrière.*

Quant à Dubois, il mérite de grands éloges pour son acte de dévouement.

Sassegnies. — *Suicide.* — Mercredi vers dix heures du soir, se rentrant chez elle, la *femme Auguste Jean* a trouvé son mari *pendu au dossier* de son lit. Le malheureux âgé de 57 ans, travaillait depuis bien des années au dépôt du chemin de fer de la gare d'Aulnoye. On ignore à quoi mobile il a été en mettant fin à ses jours.

DUNKERQUE

UNE GRAVE AFFAIRE

Nous lisons dans un journal de Dunkerque :

L'autorité est saisie d'une affaire de nature gravité. Il ne s'agit rien moins que d'une tentative d'escroquerie commise par deux militaires incorporés au 110e régiment.

L'un des coupables est en fuite.

Voici quelques renseignements sur cette aventure :

Un caporal a fait voler par un homme de sa compagnie un bon de poste tendant à un autre soldat. Une fois muni du papier le caporal a prié un citoyen de ses amis de vouloir bien toucher le bon à la poste.

L'épicier après avoir endossé le mandat s'est présenté au bureau.

L'étonnement du brave homme a été grand. On lui a dit que le bon dont il était porteur avait été volé, qu'on avait fait opposition et qu'il fallait immédiatement prévenir le commissaire de police.

Le commerçant qui était absolument de bonne foi ne s'est pas fait répéter l'invitation.

M. Grosgen, commissaire de police s'est immédiatement rendu à la caserne. Et le caporal instituteur du vol, désigné par l'épicier a été mis en cause, après avoir tout avoué.

Tout cela se passait hier soir. Il fallait maintenant retrouver le soldat, complice du caporal.

Ce militaire avait demandé une permission de minuit pour passer la soirée au théâtre

Il paraissait au Conseil appelé de confirmer la décision prise dans la précédente réunion, c'est à dire de continuer l'étude du projet et de faire [illegible] d'ici.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Rechercher de mer — On mande de St-Brieuc, le 16 décembre, que le navire « Louis-Marie » de Dunkerque, capitaine Jean, est arrivé en rade *après diverses avaries éprouvées en cours de voyage.* Il a eu en outre des bordages de bordé cassé en heurtant le quai du Légué.

Accident. — Il est midi vers 10 heures, le sieur Leon Dewert, âgé de 45 ans, journalier, demeurant rue Neuport, travaillait dans le cale du vapeur anglais « Trévorian », amarré basin Vauban, lorsque par suite de la rupture d'une élingue, un sac de maïs vint tomber du haut du pauneau sur le dos du travailleur, qui a été renversé et blessé à la tête, plusieurs internes.

Il a été transporté à son domicile.

Tentative de suicide. — Dans la nuit du 14 au 15 courant, vers minuit, la nommée Jeanne Hoche R..., âgé de 25 ans, journalier, demeurant rue de Calais, 55, a tenté de se suicider en se pendant à l'espagnolette de la fenêtre de sa chambre.

La dame D..., sa propriétaire habitant l'étage inférieur, ayant vu peu de temps avant entrer son locataire dans un état d'ébriété et craignant quelque chose, elle se rendit immédiatement dans la chambre de la... qu'elle trouva pendue ; elle coupa immédiatement la corde et avec l'aide de son mari elle la transporta sur son lit où des soins lui furent prodigués.

On attribue la cause de cette funeste tentative à des chagrins d'amour.

Au port. — Hier matin à cinq heures, le gardien de la passerelle du port, sortir allant à Morlaix, est venu en collision dans le chenal avec le drague suçeuse qui entrait ayant plusieurs chalands à remorquer.

Il en est résulté des avaries assez importantes tant pour et d'autres. Le bout dehors de la gouvette a détruit une partie de la suçeuse, tandis qu'il a cassé des tôles et a abordé ensuite les pilotes. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

PAS-DE-CALAIS

COUR D'ASSISES DE SAINT-OMER

Voici le rôle des affaires qui seront soumises au jury pendant la session des assises du 4 trimestre de 1889 qui s'ouvrira à Saint-Omer, lundi prochain 16 décembre, sous la présidence de M. Mouflastre, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Lundi 16 décembre. — Ministère public : M. Joly, juge suppléant. — Ire affaire : Incendies volontaires, 3 témoins. — Edwin Bassé, âgé de 49 ans, journalier, sans domicile. — Défenseur : Me Paillon.

2e affaire. — Attentat à la pudeur, 6 témoins. — Charles Gravel, âgé de 41 ans, maçon, sans domicile. — Défenseur : Me Delpierre.

3e affaire. — Mandat d'amener public : M. Gracy, substitut. — 1re affaire : Attentats à la pudeur, cinq témoins. — Louis Sellier, âgé de 20 ans, journalier à Boulogne-sur-Mer. — Défenseur, Me Parenty.

2e affaire. — Attentats à la pudeur, six témoins. — Henri Mourieau, âgé de 62 ans, perruquier à Berck-sur-Mer. — Défenseur : Me Lefebvre du Prey.

Mercredi 18 décembre. — Ministère public : M. Weyer, procureur de la République. — 1re affaire. — Vols qualifiés à Calais, 5 témoins. — Christophenson Waidemann, âgé de 17 ans et demie, marin, sans domicile fixe. — Défenseur, Me Duquenoy.

2e Affaire. — Incendie volontaire d'une maison habitée à Boquetaire, 10 témoins. — Vital Quinvet âgé de 36 ans, cordonnier à Roquetoire, Défenseur : Me Pouillier.

3e affaire. — Le parricide d'Auchy-les-Hesdin. — Henri Chabé, âgé de 26 ans, journalier à Auchy-les-Hesdin, et Marie Robert Fourmentin Cobbé âgée de 33 ans, ménagère à Auchy-les-Hesdin. — Défenseur : Me Hutin.

MENUS PROPOS

Allons bon ! encore une nouvelle fantaisie de l'empereur Guillaume.

Non-seulement il louche à tout, fourre son nez partout, mais encore il veut que tous les neveux pour éviter qu'on expose son auguste image sans qu'il ait jugé bon de la ressemblance de son talent de Partiste, peintre, sculpteur ou photographe.

Le jeune souverain allemand estime son physique agréable. Il ne veut pas qu'on l'enlaidisse en lui faisant des portraits. Il entend à ses sujets un concert médiocre du nez de l'empereur.

Il vient de faire adresser aux gouverneurs de province et aux divers souverains des Etats de l'empire une circulaire catégorique.

Aucun buste ou portrait impérial ne devra être mis en vente, sans avoir été soumis à une inspection minutieuse, qu'il se réserve de faire lui-même.

C'est le *Reichsanzeiger*, journal officiel des pays d'outre-Rhin, qui enregistre la circulaire, et se sans plaisanter, je vous prie de le croire.

Mais alors, si les fabricants d'images à bon marché d'Allemagne ne peuvent plus compter sur les têtes de la famille impériale, que leur restera-t-il ? Eurêka ! Il leur restera Boulanger !

***

Le député à la blouse, le joyeux M. Thivrier, n'aura pas tardé à s'user ; voir que dans son propre parti, on ne le blâme pas sur les vertus d'un paletot. Notre confrère, le *Parti ouvrier*, publie ! hier une lettre fort sensée, ma foi, d'un socialiste connu qui travaille dans les pianos.

Cet ouvrier *attrape* le député blouson au sujet de son vote dans la question des allumettes.

« Vous avez voté, lui dit-il, avec les réactionnaires, les capitalistes et les propriétaires, en un mot avec les ennemis de la classe ouvrière, contre la proposition des travailleurs socialistes

» Vous-les-vous que nous en causions dans la grande salle de la Bourse du travail ? Comme *public nous n'aurons que des travailleurs* manque d'une lettre signée par le secrétaire d'une des chambres syndicales de la Bourse, vous sera permis à vous, de déposer votre blouse au vestiaire ; à moi de mettre sur mon tricot de travail un paletot, cela pour que je sois aussi peu plus propre, par respect pour mes camarades.

» Du reste, vous le savez, la blouse ne fait ni l'homme, ni le socialiste. »

Cette fois, M. Thivrier c'est un cousin, un vrai copain qui vous a collé sous bande.

Pas mal encore, n'est-ce pas, pour un confectionneur de touches.

FAITS DIVERS

ENFANT ÉTRANGLÉE A BORDEAUX

Arrestation du meurtrier à Buenos-Ayres.

Le 4 juin dernier, on trouvait sous une meule de paille, dans une cave de la fabrique Duchon Darrie, rotre Saint-Louis, à Bordeaux, le cadavre inutile d'une fillette âgée de trois ans, dont les vêtements étaient bien conservés.

Elle avait été étranglée par strangulation, remontait à un an environ.

Le parquet, prévenu, commença une enquête et découvrit que les meurtriers étaient un nommé Cassac, ancien mécanicien de la fabrique, et sa maîtresse, la fille Jeanne Lacroix.

Tous deux avant quitté Bordeaux pour se rendre à Buenos-Ayres.

La police argentine, saisie de l'affaire, a opéré des recherches et a réussi dernièrement à arrêter les coupables.

Après les formalités d'extradition, Gourcac et sa complice ont été embarqués sur un paquebot en destination du Havre.

Souscription publique. — Nous recommandons à nos lecteurs la lecture de l'annonce de souscription de M. Richard

Rechercher de mer — On mande de St-Brieuc, le 16 décembre, que le navire « Louis-Marie » de Dunkerque, capitaine Jean, est arrivé en rade *après diverses avaries éprouvées en cours de voyage.* Il a eu en outre des bordages de bordé cassé en heurtant le quai du Légué.

Accident. — Il est midi vers 10 heures, le sieur Leon Dewert, âgé de 45 ans, journalier, demeurant rue Neuport, travaillait dans la cale du vapeur anglais « Trévorian », amarré basin Vauban, lorsque par suite de la rupture d'une élingue, un sac de maïs vint tomber du haut du pauneau sur le dos du travailleur, qui a été renversé et blessé à la tête, plusieurs internes.

Il a été transporté à son domicile.

Tentative de suicide. — Dans la nuit du 14 au 15 courant, vers minuit, la nommée Jeanne Hoche R..., âgé de 25 ans, journalier, demeurant rue de Calais, 55, a tenté de se suicider en se pendant à l'espagnolette de la fenêtre de sa chambre.

La dame D..., sa propriétaire habitant l'étage inférieur, ayant vu peu de temps avant entrer son locataire dans un état d'ébriété et craignant quelque chose, elle se rendit immédiatement dans la chambre de la... qu'elle trouva pendue ; elle coupa immédiatement la corde et avec l'aide de son mari elle la transporta sur son lit où des soins lui furent prodigués.

On attribue la cause de cette funeste tentative à des chagrins d'amour.

Au port. — Hier matin à cinq heures, le gardien de la passerelle du port, sortir allant à Morlaix, est venu en collision dans le chenal avec la drague suçeuse qui entrait ayant plusieurs chalands à remorquer.

Il en est résulté des avaries assez importantes tant pour et d'autres. Le bout dehors de la gouvette a détruit une partie de la suçeuse, tandis qu'il a cassé des tôles et a abordé ensuite les pilotes. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

PAS-DE-CALAIS

COUR D'ASSISES DE SAINT-OMER

Voici le rôle des affaires qui seront soumises au jury pendant la session des assises du 4 trimestre de 1889 qui s'ouvrira à Saint-Omer, lundi prochain 16 décembre, sous la présidence de M. Mouflastre, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Lundi 16 décembre. — Ministère public : M. Joly, juge suppléant. — Ire affaire : Incendies volontaires, 3 témoins. — Edwin Bassé, âgé de 49 ans, journalier, sans domicile. — Défenseur : Me Paillon.

2e affaire. — Attentat à la pudeur, 6 témoins. — Charles Gravel, âgé de 41 ans, maçon, sans domicile. — Défenseur : Me Delpierre.

3e affaire. — Mandat d'amener public : M. Gracy, substitut. — 1re affaire : Attentats à la pudeur, cinq témoins. — Louis Sellier, âgé de 20 ans, journalier à Boulogne-sur-Mer. — Défenseur, Me Parenty.

2e affaire. — Attentats à la pudeur, six témoins. — Henri Mourieau, âgé de 62 ans, perruquier à Berck-sur-Mer. — Défenseur : Me Lefebvre du Prey.

Mercredi 18 décembre. — Ministère public : M. Weyer, procureur de la République. — 1re affaire. — Vols qualifiés à Calais, 5 témoins. — Christophenson Waidemann, âgé de 17 ans et demie, marin, sans domicile fixe. — Défenseur, Me Duquenoy.

2e Affaire. — Incendie volontaire d'une maison habitée à Boquetaire, 10 témoins. — Vital Qu